

étiez 43 en tout. Passons. Nous sommes presque d'accord sur un point, à savoir que le nombre de nos gouverneurs est trop grand, et supérieur même au chiffre fixé par les statuts, tel que le veut l'article 3972 auquel vous faites allusion dans votre lettre. — "La mesure est comble," vous l'avouez franchement; mais en face des statuts. . . . que ne peut-on dire. . . . ou faire quelquefois!

Quant à soutenir, avec vous, que le grand nombre a été et est une force nécessaire pour maintenir intacte notre autonomie, je ne le puis, car les faits prouvent le contraire.

Dans la fameuse question des bills privés Pinault, Roy et Tachereau, où il s'agissait de régulariser la position d'un certain nombre de jeunes gens qui avaient étudié la médecine au petit bonheur, sans brevet, risquant le tout pour le tout, nous avons été impuissants à faire adopter nos vues par la Législature de Québec. Ces regrettables lois d'occasion, de favoritisme outré, ont reçu la sanction du Gouverneur en conseil *malgré* notre armée de défenseurs ou plutôt de gouverneurs — car un gouverneur n'est pas nécessairement un défenseur de nos droits, puisque j'en ai connu un qui appuyait, par amour de la politique, une de ces mesures iniques qu'il aurait dû combattre par amour de la science.

Au surplus, n'a-t-on pas vu, à Montréal, plusieurs de ces médecins d'occasion — pour ma part je puis en nommer quatre — prostituer cette licence, si péniblement gagnée, en s'accolant aussitôt à de vulgaires herboristes qu'ils protégeaient ainsi contre les poursuites du *Collège des Médecins*?

Donc, sur ce point, l'argument du grand nombre ne vaut guère, puisqu'il a tourné à notre désavantage.

Et le charlatanisme, mon cher confrère, et les préjugés populaires, croyez-vous leur en avoir imposé à eux aussi par votre force numérique?

Que pensez-vous alors de ces guérisons miraculeuses dont les *journaux quotidiens* nous entretiennent chaque jour? . . . Pourquoi ces panacées universelles à base d'alcool inférieur qui guérissent moins de maux qu'elles n'engendrent de vices de toutes sortes? Comment expliquer la faveur dont jouissent ces prétendues prestidigitateurs qui dament le pion aux médecins dans les questions de fractures et de lésions articulaires? . . . Ne sont-ce pas là des symptômes qui nous éclairent sur ce mal du pays que nos 41 médecins